



HAL
open science

Sciences Po, dix ans après les Conventions Education Prioritaire

Vincent Tiberj

► **To cite this version:**

| Vincent Tiberj. Sciences Po, dix ans après les Conventions Education Prioritaire. 2011. hal-01064424

HAL Id: hal-01064424

<https://sciencespo.hal.science/hal-01064424v1>

Submitted on 16 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



SciencesPo.

Sciences Po, dix ans après les Conventions Education Prioritaire

Etude de Vincent Tiberj,
docteur en Science politique,
chercheur au Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po



Sommaire

Introductionp.2

I. Le devenir des étudiants sélectionnés dans le cadre des Conventions Education prioritaire : accès au marché du travail, parcours à Sciences Pop.2

1. Les diplômés issus des lycées des zones d'Education prioritaire connaissent une excellente insertion sur le marché du travail analogue à celle de l'ensemble des diplômés.....p.2

2. Les étudiants sélectionnés dans le cadre des partenariats avec les lycées de l'Education prioritaire sont confrontés à plus de difficultés en début de parcours à Sciences Po.....p.5

II. Quel rôle jouent les Conventions Education prioritaire dans la diversification sociale à Sciences Po ?p.9

1. Le tropisme élitaire persiste mais s'atténue..... p.9

2. La part des étudiants issus des milieux populaires et des boursiers s'accroît.....p.11

3. Les Conventions Education prioritaire ont permis de renforcer la dynamique d'ouverture sociale au sein de Sciences Po..... p.13

III. Les autres procédures de sélection permettraient-elles une diversification sociale analogue ?p.15

1. Les Conventions Education Prioritaire restent de loin la procédure de sélection la plus ouverte socialement.....p.15

2. La croissance des effectifs à Sciences Po ne permet pas seule une diversification sociale.....p.18

3. L'examen d'entrée : une décennie de réformes pour des biais sociaux qui demeurent.....p.20

Conclusion.....p.26

Introduction

En septembre 2001, les premiers étudiants issus des Conventions Education Prioritaire (CEP) faisaient leur entrée à Sciences Po. L'objectif du programme CEP est simple : recruter différemment, des jeunes lycéens talentueux qui, faute d'information spécialisée, de moyens financiers, ou subissant une trop forte censure, ne postulaient pas à Sciences Po. En 2001, 7 lycées relevant de l'éducation prioritaire se lançaient dans l'aventure. Ils sont aujourd'hui 85 dans toute la France. Ce sont ainsi plus de 850 étudiants qui ont été recrutés par cette filière. Les 6 premières promotions sont déjà diplômées.

A l'époque de son lancement, comme par la suite, le dispositif pionnier avait été vivement critiqué sur le fond comme sur la procédure. Excuse à « l'embourgeoisement de l'école¹ » d'aucuns l'assimilaient « aux bonnes œuvres de la marquise ». Au-delà de ces prises de positions parfois outrancières, certaines craintes légitimes se faisaient jour. Certains s'interrogeaient sur cette remise en question du principe de l'égalité de traitement que supposait, en apparence tout au moins, le concours d'entrée classique. D'autres s'opposaient sur l'opportunité d'importer en France un principe de sélection qui pouvait se rapprocher de l'« affirmative action » américaine. Force est pourtant de constater que dix ans après, les objectifs de démocratisation des élites restent encore d'actualité.

Le présent rapport vise à évaluer la situation de Sciences Po de ce point de vue et surtout de fournir un des bilans possibles de la première décennie d'existence des Conventions Education Prioritaire. Pour cela nous avons tenté de répondre aux questions suivantes : Comment s'est déroulée l'insertion sur le marché du travail des élèves sélectionnés pour faire leurs études à Sciences Po grâce aux conventions ? Quel est leur parcours dans et après Sciences Po ? Le dispositif a-t-il permis à Sciences Po de se démocratiser ? Quel autre mode de sélection plus classique mais socialement juste était-il possible ?

I. Le devenir des étudiants issus des lycées conventionnés : accès au marché du travail, parcours à Sciences Po

1. Les diplômés issus des lycées des zones d'Education prioritaire connaissent une excellente insertion sur le marché du travail, analogue à celle de l'ensemble des diplômés.

¹ « Sciences-Politiquement correct », *Libération* du 8 mars 2001

Pour analyser l’insertion sur le marché du travail des étudiants recrutés dans le cadre des partenariats avec les lycées désavantagés, il était nécessaire d’utiliser un dispositif d’enquête spécifique. Nous avons ainsi ciblé l’ensemble des élèves diplômés entre 2006 et 2011 sélectionnés dans le cadre des conventions pour obtenir des effectifs suffisamment robustes (soit un groupe de 172 individus). Chacun de ces diplômés s’est vu proposer de répondre par internet à l’enquête d’insertion des jeunes diplômés que Sciences Po mène désormais chaque année. Le taux de réponse pour cette enquête auto-administrée a été de 52%, soit un résultat très correct pour ce type de dispositif (habituellement il est difficile de dépasser les 20%). Il faut aussi garder à l’esprit que les individus répondant rapidement à ce type d’enquête sont souvent les plus mobilisés sur le sujet : dans notre cas, ce seront ceux qui veulent par ce biais marquer leur opposition ou leur soutien à l’institution. Nous avons systématiquement comparé les résultats de cette enquête d’insertion avec l’enquête jeunes diplômés auprès de la promotion sortie en 2009. Les résultats sont clairs : contrairement à certaines craintes exprimées en 2001, le destin professionnel des étudiants entrés par les Conventions Education Prioritaire est similaire à celui de leurs camarades.

Situation au moment de l’enquête	Diplômés sélectionnés dans le cadre des CEP (2006/2011)	Ensemble des jeunes diplômés (2009)
En poursuite d’études	27 %	27 %
En recherche d'emploi	4 %	8 %
En stage / autre	6 %	9 %
En emploi	63 %	56 %

Si la situation des diplômés recrutés dans le cadre des conventions avait été plus fragile à la sortie de Sciences Po, on l’aurait constaté avec un plus fort taux de chômage ou de stage que pour une cohorte d’étudiants classiques. En l’occurrence la proportion de diplômés en recherche d’emploi est similaire. En tous points, la situation est comparable. Elle l’est d’autant plus quand on analyse le type d’emploi obtenu.

	Diplômés sélectionnés dans le cadre des CEP (2006/2011)	Ensemble des Jeunes diplômés (2009)
Type d'emploi	en %	en %
Fonctionnaires / agents contractuels	10	26
CDI	67	52
CDD	13	14
Interim	2	2
Autre (VIA, entrepreneur, etc...)	8	6
Temps de recherche	en %	en %
Avant votre diplôme	42	39
De 0 à 3 mois après	25	28
De 4 à 6 mois après	20	21
De 7 à 9 mois après	8	7
10 mois ou plus après	5	5

Ici encore les caractéristiques des emplois sont relativement similaires. Les diplômés issus des lycées de l'Education prioritaire connaissent des formes de travail précaire (CDD ou intérim) mais ni plus ni moins que l'ensemble des diplômés 2009. Autrement dit, leur situation professionnelle est bonne, en tout cas aussi bonne que celle des autres étudiants. Cela se confirme quand on analyse le temps d'insertion professionnelle des deux groupes d'étudiants : 67% des étudiants de Sciences Po issus des lycées conventionnés et des diplômés 2009 sont en emploi 3 mois après leur diplôme. Certains diplômés mettent plus d'un semestre à intégrer le marché du travail mais ce n'est pas dû à leur mode d'entrée à Sciences Po puisque la proportion d'ex-étudiants en difficulté est la même dans la promotion 2009 que parmi la cohorte recrutée dans le cadre des conventions.

Une plus grande insertion dans le secteur privé

Le seul point sur lequel les diplômés ayant fait leurs études secondaires dans un lycée de l'Education prioritaire se différencient des autres diplômés est leur plus grande insertion dans le secteur privé. A peine 10% d'entre eux sont fonctionnaires ou agents contractuels de l'Etat contre près d'un quart des diplômés de 2009. Cela peut sans doute s'expliquer de deux façons : d'abord les diplômés de 2009 ont connu un marché du travail marqué par la crise, leur choix du secteur public était donc sans

doute en partie contraint. Surtout pour intégrer le service public après Sciences Po, les étudiants doivent généralement passer des concours, un risque que certains étudiants sélectionnés dans le cadre du dispositif CEP ne peuvent sans doute pas prendre, compte tenu des coûts et des aléas que cela représente.

Quoiqu'il en soit, non seulement les diplômés s'insèrent de manière similaire, mais le niveau de rémunération des anciens lycéens de zone d'Education prioritaire est également comparable sinon meilleur que celui de l'ensemble des diplômés de 2009. Il faut cependant rester prudent puisque certains des diplômés interrogés issus des lycées conventionnés sont en poste depuis plus longtemps que les diplômés de 2009.

	Salaire mensuel médian		
	<25%	net en euros	<75%
Diplômés sélectionnés dans le cadre des CEP(2006/2011)	2240	2500	3030
Ensemble des diplômés 2009	1790	2200	2600

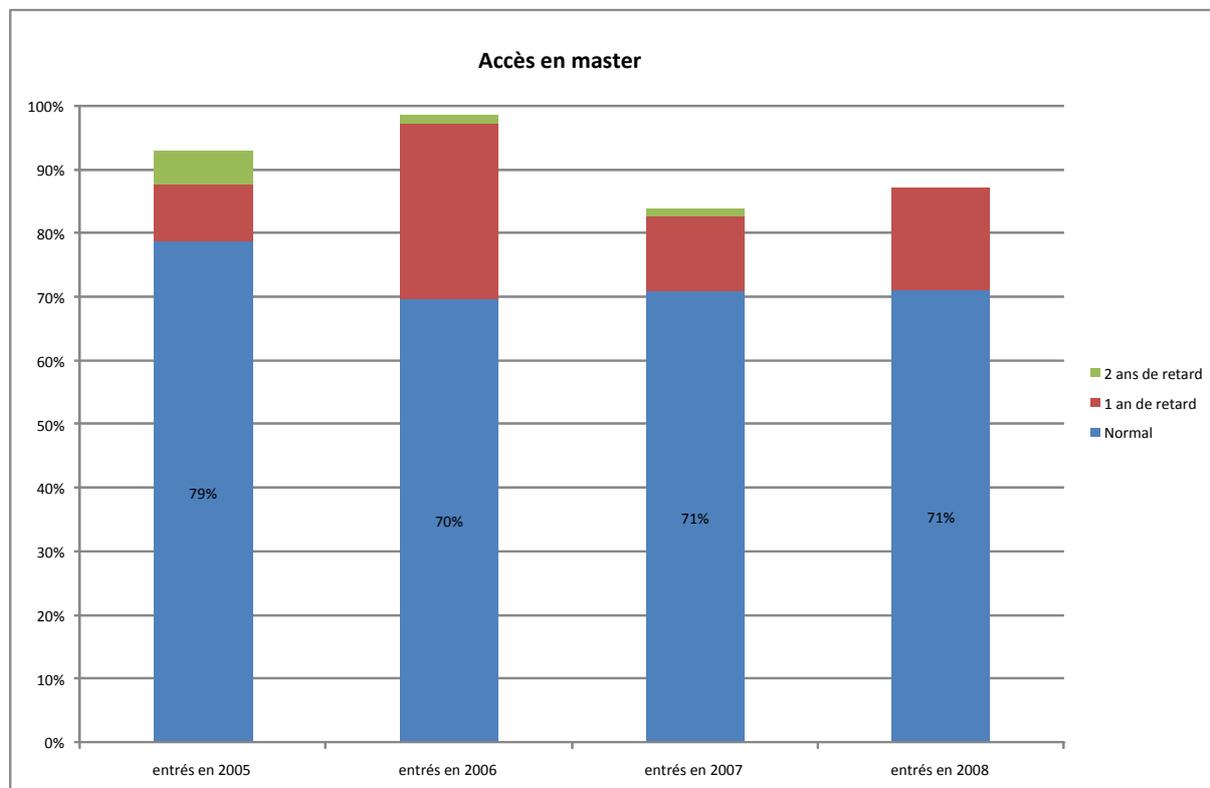
Ainsi 50% des diplômés admis à Sciences Po dans le cadre des conventions gagnent plus de 2500€ nets par mois, soit 300€ de plus que le salaire médian des jeunes diplômés de 2009. Rappelons que le salaire médian dans le privé en France est de 1500€ en 2008. En résumé, ces anciens étudiants ne sont pas considérés comme des « sciences po au rabais ». Bien au contraire les employeurs les traitent soit comme leurs co-diplômés soit peut-être même mieux.

2. Les étudiants sélectionnés dans le cadre des partenariats avec les lycées de l'Education prioritaire sont confrontés à plus de difficultés en début de parcours à Sciences Po

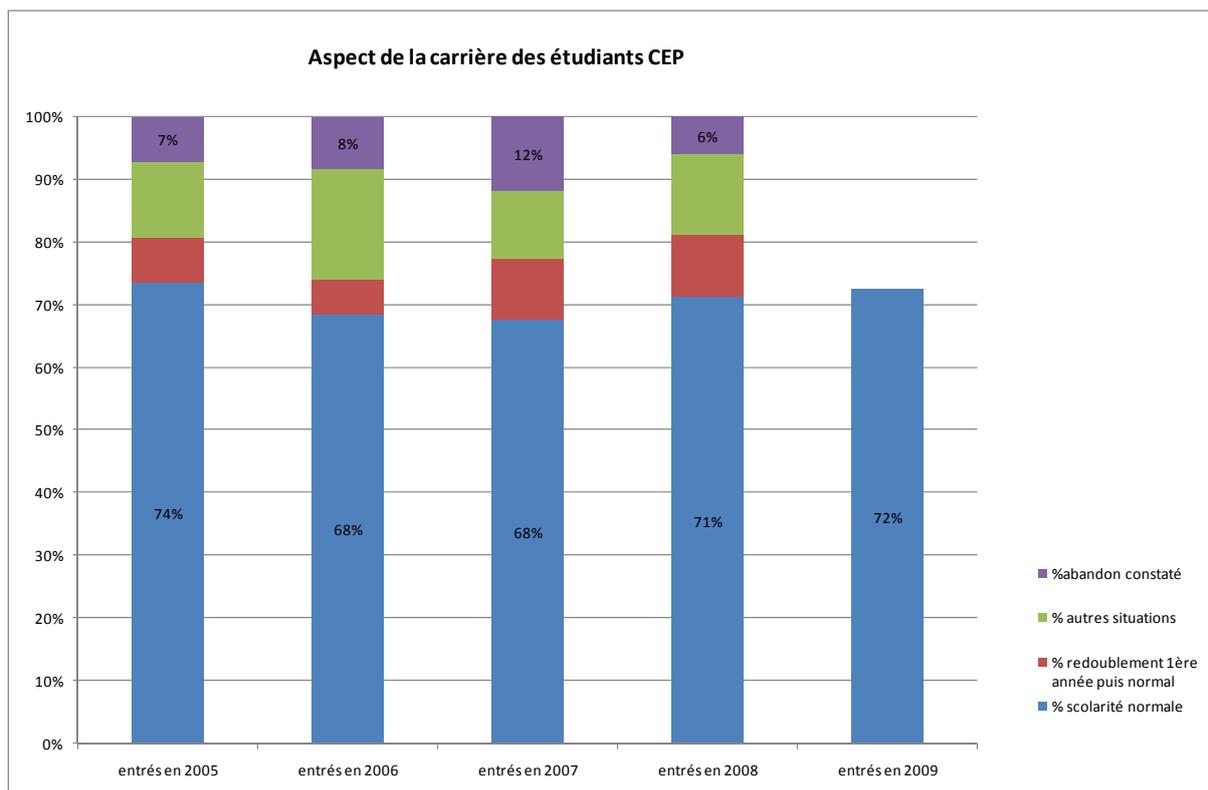
Entre 85% et 90% des étudiants sélectionnés dans le cadre des conventions parviennent en cinquième année à Sciences Po et obtiennent le diplôme de Master. S'il est difficile de comparer entre des cohortes entrées depuis longtemps à Sciences Po et d'autres plus récentes, il est néanmoins possible d'établir que le taux d'abandon² reste marginal : entre 6% et 12% des individus.

² Par abandon, on entend que l'étudiant concerné abandonne définitivement la scolarité à Sciences Po.

Le succès final s'obtient pour la grande majorité de ces étudiants sans allongement de la durée du parcours. Les trois quarts des étudiants parviennent à l'entrée du Master, quatre ans après leur admission, sans avoir eu à redoubler. Ce taux oscille de 70% à 79% selon les cohortes.



Une minorité des étudiants sélectionnés dans le cadre des conventions met un certain temps à s'adapter aux exigences de Sciences Po dans chaque cohorte d'entrée. Le redoublement est utile et la plupart des étudiants qui en bénéficient parviennent finalement au diplôme de Sciences Po qu'ils réussissent. Si l'on se fonde sur une analyse du parcours de ces élèves dans le temps et si l'on considère la part de ceux qui obtiennent leur diplôme de Master en davantage de temps que les cinq ans requis au minimum, on constate en fait que le redoublement en première année constitue l'essentiel de leurs « accidents de parcours ». Généralement après un redoublement en 1^{ère} année, les étudiants concernés connaissent une « carrière » normale à Sciences Po.



En conclusion, il faut s'interroger sur ce que la réussite veut dire et ce qu'impliquent les Conventions Education Prioritaire pour une institution comme Sciences Po. Oui, ces étudiants ont plus souvent des difficultés, mais cela fait aussi partie du défi de les amener progressivement au niveau de leurs camarades d'études. Si au final ils obtiennent leur diplôme n'est-ce pas le but ultime ? Et une année de plus pour y arriver n'est pas un handicap insurmontable pour leur futur carrière professionnelle, comme le montre d'ailleurs leur parcours d'insertion.

Les données permettent d'avancer sur un autre résultat important : Sciences Po en tant qu'institution a plutôt bien géré la montée en puissance numérique des étudiants recrutés dans le cadre du dispositif. Les effectifs sélectionnés par leur truchement ont ainsi été multipliés par 2 entre la cohorte 2005 et la cohorte 2009. On aurait pu craindre, de ce fait, une moindre qualité des étudiants recrutés ou une plus grande difficulté pour Sciences Po à les encadrer. Il n'en est rien. Nous avons ainsi modélisé le redoublement parmi ces cohortes d'étudiants en utilisant comme variables indépendantes la cohorte d'entrée, le sexe, la nationalité, l'origine sociale, l'origine géographique, la mention Très Bien, et la série du bac. La cohorte d'entrée n'a pas d'influence significative sur le redoublement, toutes choses égales par ailleurs, ce qui implique donc bien qu'il n'y a pas eu baisse de niveau des étudiants admis dans le cadre des conventions dans le temps. En revanche, l'éloignement géographique pèse, lui, un rôle non négligeable : l'éloignement du foyer parental

induit plus de chances de redoubler (1,8 fois plus parmi les provinciaux, 3,2 fois plus parmi les ultramarins) et ce n'est pas une question de bac ou de mention Très Bien. Les étudiants concernés se trouvent vraisemblablement plus fragilisés que leurs camarades de cohortes.

Au-delà de la question de la distance simplement kilométrique, c'est tout autant la question de l'*habitus* de l'étudiant avant son entrée dans l'enseignement supérieur qui est susceptible d'influer sur l'importance des difficultés à surmonter ou non après le baccalauréat. Quel est le degré d'appropriation du système scolaire par les parents ? Quel est leur niveau de diplômes ? Quelle est la langue maternelle ? Quel est le degré d'émulation pour l'entrée dans l'enseignement supérieur sélectif parisien dans les classes des lycées des différents territoires ? Cette perspective, pour un lycéen de Saint-Laurent du Maroni, dans l'ouest guyanais, à plus de 7000 kilomètres de la capitale, aura toutes les chances d'être doublement plus lointaine, en termes géographiques mais tout autant psychologiques par rapport à celle vécue par un lycéen ayant passé sa scolarité en métropole.

II. Quel rôle jouent les Conventions Education prioritaire dans la diversification sociale à Sciences Po ?

Sciences Po connaît depuis dix ans des progrès significatifs en matière d'ouverture sociale.

Confronté comme les autres établissements d'enseignement supérieur sélectif ou les troisièmes cycles d'Université à un risque de fermeture sociale, Sciences Po a réussi à enclencher une dynamique d'ouverture sociale depuis 10 ans. En 2011, il est possible d'analyser les évolutions récentes de la composition sociale du corps étudiant de Sciences Po et le rôle que peut y jouer le dispositif des Conventions.

1. Le tropisme élitaire persiste mais s'atténue

L'ensemble de l'enseignement supérieur sélectif français est confronté à l'enjeu de la fermeture sociale des élites. De fait, alors même que le baccalauréat et l'accès à l'enseignement supérieur classique se sont considérablement démocratisés,³ l'accès aux formations les plus prestigieuses se cantonne de plus en plus aux milieux sociaux les plus favorisés⁴. Sciences Po ne fait pas exception. La part des enfants des milieux aisés reste très forte : 68% des étudiants inscrits en 2010-2011.

³ Le taux d'accès au baccalauréat est de 65,8% pour la génération ayant atteint 18 ans en 2009 quand pour leurs homologues en 1980 il n'était que de 25,9%- respectivement 18,6% à 35,4% pour le baccalauréat général (source INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF07252). Quant aux effectifs des étudiants, ils ont presque doublé en vingt ans passant de 1,2 millions en 1980 à 2,3 millions en 2009 (source INSEE : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&id=359).

⁴ Michel Euriat and Claude Thélot, « Le recrutement social de l'élite scolaire en France: Evolution des inégalités de 1950 à 1990 », *Revue française de sociologie* vol. 36, No. 3 (Jul. - Sep., 1995), pp. 403-43

Compositions sociale des inscrits en 2010-2011

	En % de l'ensemble
Agriculteurs, artisans, commerçants	4,5
CSP+	68
dont chefs d'entreprises	4
dont professions libérales	14
dont cadres du public	8,5
dont professeurs (2nd et sup)	11,5
dont ingénieurs	9,5
dont cadres d'entreprises	14,5
professions intermédiaires	10
dont instituteurs	2,5
CSP-	12
dont employés	7,5
dont ouvriers	4,5
autres (inactifs et NSP)	5,5
Ensemble	100

Les catégories sociales les plus favorisées culturellement et/ou économiquement sont surreprésentées. Les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés représentent 0,4% de la population active française et à peine 12% de la catégorie « artisans, commerçants et chefs d'entreprise ». A Sciences Po, les enfants d'entrepreneurs sont presque aussi nombreux que les enfants d'agriculteurs, de commerçants et d'artisans réunis.

Les enfants d'enseignants -un groupe à capital culturel fort- représentent 15% des effectifs, quand professeurs et instituteurs ne comptent que pour 3.5% de la population française de plus de 15 ans⁵. Enfin la surreprésentation des enfants des professions libérales est particulièrement frappante à Sciences Po : leurs parents comptent pour 0.8% de la population française, pourtant ils « pèsent » 14% des effectifs.

⁵ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=NATTEF02135®_id=0

Face à cette surreprésentation des catégories aisées tant culturellement qu'économiquement, le poids des catégories intermédiaires ou populaires est inégal à Sciences Po. La sous-représentation des professions intermédiaires est plutôt faible (10.5% contre 13% dans la population française), mais les enfants d'ouvriers et d'employés sont particulièrement absents. La « classe ouvrière » n'a pas disparu, elle pèse encore 13% de la population totale française. Mais ses enfants ne constituent que 4% du corps étudiant. Quant aux employés, 16% de la population, les étudiants qui proviennent de ce milieu ne sont plus que 7.5%.

2. La part des étudiants issus des milieux populaires et des élèves boursiers s'accroît

La comparaison avec les différentes composantes du système d'enseignement supérieur vient relativiser et nuancer le déséquilibre social de Sciences Po.

Ainsi, bien sûr, Sciences Po est loin de l'ouverture sociale qu'on retrouve à l'université. Plus nombreux à l'université, les étudiants issus des classes populaires y ont cependant une réussite au diplôme et un accès au marché du travail plus incertain. En son sein, les enfants des milieux populaires représentent 28.5% des effectifs et les cadres et professions intellectuelles supérieures – sans les enseignants- environ 26.8%⁶ (contre 51.5% rue Saint-Guillaume). La composition sociale de Sciences Po se rapprocherait ainsi de celle des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) : en leur sein, on ne compte que 13,5% d'enfants d'employés et d'ouvriers (11,5% à Sciences Po) mais 42,5% d'enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures et 11% d'enfants d'enseignants. Reste une différence majeure : ces chiffres sur les CPGE d'une part concernent des étudiants en formation non-diplômante et d'autre part constituent un ensemble de situations très disparates entre une Prépa au Lycée Henri IV et une autre dans un lycée de banlieue parisienne. Or plus une classe préparatoire est cotée, moins grandes seront les chances que les enfants des catégories populaires y trouvent leur place.

Pour approfondir la comparaison, il est nécessaire de changer d'angle et de mesure en nous rabattant sur la proportion du nombre de boursiers de l'enseignement supérieur⁷ recensés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2009-10.

⁶ Olivia Sautory, « la démocratisation de l'enseignement supérieur : évolution comparée des caractéristiques sociodémographiques des bacheliers et des étudiants », *Éducation & formations* n° 74 [avril 2007], <http://media.education.gouv.fr/file/02/0/5020.pdf>

⁷ Nous préférons utiliser l'origine sociale des étudiants pour appréhender la plus ou moins grande démocratisation d'une institution. En effet le système des bourses est fondé sur la compensation des inégalités de revenus. En revanche il ne peut (et ce n'est pas son objectif) permettre de compenser les inégalités en termes de capital culturel. Or un enfant d'instituteur se caractérisera par un faible capital économique et sera boursier mais dans le même temps il aura bénéficié dans sa jeunesse d'un capital culturel supérieur qui le place

	% de boursiers
Sciences Po	27
Ecoles de commerce très sélectives (HEC, ESSEC, ESCP etc...)	12,3
ESC à fort potentiel (Grenoble, Toulouse, Lille...)	20,7
Autres Ecoles de commerce	30,3
Ecole Centrale Paris	13,7
Polytechnique	11
Agro Paris Tech	12,2
Mines Paris	9,5
Ecole des Ponts Paris Tech	12,4

Le lien entre sélectivité des écoles et proportion de boursiers se vérifie aisément : le pourcentage de boursiers est presque trois fois moindre entre les écoles « très sélectives » et les « autres écoles de commerce ». Il peut paraître difficile de situer Sciences Po dans cet ensemble, compte tenu de ses singularités et des métiers auxquels il prépare. Néanmoins, on peut relever que Sciences Po dispose d'accords d'échanges d'étudiants avec HEC et Polytechnique par exemple, ce qui peut être un moyen d'interclasser. Force est de constater que la situation à Sciences Po est largement plus favorable à la diversité sociale que dans ces autres grandes écoles : on compte plus de deux fois plus de boursiers à Sciences Po qu'à Polytechnique ou à HEC.

Pour une école de son niveau, Sciences Po reste relativement ouvert socialement, mais les Conventions Education Prioritaire ne permettent pas de combler l'écart avec l'université. Sciences Po n'est cependant pas le seul responsable de cette situation, -il suffit pour s'en convaincre de se pencher sur le profil des candidats à l'entrée⁸-, et tente depuis 10 ans de combattre cette fermeture sociale des élites.

dans une situation plus favorable pour la réussite des études. Ainsi 17% des étudiants de Sciences Po qu'on a catégorisé comme enfants de CSP+ sont boursiers. Cette proportion s'élève même à 29,5% parmi les enfants d'enseignants alors que 72% des enfants d'ouvriers touchent une bourse.

⁸ Ce point est abordé en partie III du présent rapport lors des développements consacrés à la réforme de l'examen d'entrée de 2009.

3. Les Conventions Education prioritaire ont permis de renforcer la dynamique d'ouverture sociale au sein de Sciences Po

Il faut souligner l'importance des Conventions Education Prioritaire pour assurer la présence d'enfants des catégories populaires dans l'institution. La part des enfants d'ouvriers et d'employés parmi les étudiants de Sciences Po augmente principalement grâce au dispositif.

Sans les CEP la situation se serait aggravée à Sciences Po. On dispose ainsi des moyens de comparer dans le temps le profil social des étudiants de Sciences Po (avec quelques adaptations cependant dues à la manière dont l'origine sociale était mesurée à la fin des années 80).

	1987-1988	1997-1998	2010-2011
Agriculteurs	1%	1.5%	1%
Employés	2.5%	2%	7,5%
Ouvriers	1.5%	1%	4,5%
Professions intermédiaires	8%	7%	10%
Inactifs et divers	10%	6.5%	5,5%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	53.5%	53.5%	50%
Commerçants, artisans, chefs d'entreprise et professions libérales	23.5%	28%	21,5%

Il apparaît que Sciences Po s'oriente bien dans la bonne direction, dès lors qu'on compare la situation actuelle avec les rares points de références dont on dispose. En 1987 et 1997, la situation était encore plus préoccupante. On était, dans la décennie 1990, confronté à un phénomène de resserrement social ; la part des enfants d'employés était passée de 2,5% à 2% et celle d'ouvriers de 1,5% à 1%. La proportion des étudiants « populaires » évoluait entre 3% à 4% ; celle des enfants des professions intermédiaires oscillait entre 7% et 8%. La proportion des étudiants d'origine « populaire » a été multipliée par 2.5 en un peu plus de 10 ans quand celle des enfants des

professions intermédiaires a progressé légèrement de 2.5 points. Le dispositif CEP a non seulement permis d'inverser la tendance mais aussi d'enregistrer des progrès sans précédent pour ces catégories d'étudiants. Même si la part relative de ces populations reste modeste dans l'ensemble du corps étudiant, celle des enfants d'employés à progressé de 5,5 points, celle des enfants d'ouvriers de 3,5 points. Or, 38% des enfants d'ouvriers et 16,5% des enfants d'employés sont entrés par la voie des Conventions Education Prioritaire à Sciences Po, alors que les étudiants issus des 85 lycées partenaires de Sciences Po ne comptent que pour 6,5% des inscrits en 2010-2011.

Cette augmentation se traduit parallèlement par une baisse de 3 points du poids des enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures et de 6.5 points de celle des commerçants, artisans, chefs d'entreprise et professions libérales (dont on sait que l'essentiel de ce groupe est constitué par les enfants des deux dernières catégories de métiers).

Ce qu'a permis le programme des CEP, c'est une progression qualitative avec une croissance significative de la part des enfants d'ouvriers et d'employés, catégories cibles en termes d'ouverture sociale puisqu'elles sont classiquement en retrait dans l'usage et la connaissance du système éducatif par rapport aux catégories favorisées.

Les conventions contribuent également à l'augmentation du nombre de boursiers à Sciences Po ; Sciences Po compte 27% de boursiers, contre 6% il y a dix ans, ce qui est à comparer aux résultats des Ecoles de commerce très sélectives (HEC, ESSEC, ESCP), 12%, Polytechnique, 11%, les Mines, 9,5%... L'augmentation du nombre de boursiers à Sciences Po est due en partie au dispositif mais tient aussi à d'autres raisons structurelles. Les étudiants sélectionnés dans le cadre des conventions ne comptent en effet que pour 20% des boursiers de Sciences Po.

Ces résultats sont encourageants mais c'est aussi à l'aune de ces évolutions qu'on comprend combien il est dur de contrecarrer la reproduction des élites. L'institution ne peut pas tout. Il suffit pour s'en convaincre d'analyser le profil des candidats à l'entrée. Le premier biais social à l'accès à l'enseignement supérieur sélectif se joue bien avant Sciences Po.

III. Les autres procédures de sélection permettraient-elles une diversification sociale analogue ?

Au moment où les Conventions furent signées, certaines critiques portèrent sur le mode de sélection des CEP. Perçues comme une sélection dérogatoire par rapport au « concours », le rite de passage traditionnel d'entrée dans les élites françaises, d'aucuns remettaient en cause leur légitimité. Ne valait-il pas mieux réformer l'examen d'entrée plutôt que de mettre en place une procédure parallèle d'inspiration « anglo-saxonne » ? L'occasion nous est donnée ici de vérifier si oui ou non la démocratisation des élites peut effectivement passer par ces formes traditionnelles de sélection des élites⁹.

Pour ce faire, nous allons travailler ici en trois temps. D'abord, nous analyserons l'impact social de la multiplication des modes d'entrée à Sciences Po sur la dernière décennie. Puis nous étudierons la relation entre augmentation des effectifs à Sciences Po et démocratisation des élites. Enfin, nous analyserons plus en profondeur l'impact social de la réforme du concours d'entrée intervenue en 2009.

1. Les Conventions Education Prioritaire restent de loin la procédure de sélection la plus ouverte socialement

Sciences Po a considérablement évolué dans ses modes de sélection. A la fin des années 1990, ils se limitaient en 1^{er} cycle au traditionnel « examen d'entrée » et à la procédure « mention Très Bien ». En 1998, 2303 postulants s'étaient présentés à l'examen (dont seulement 990 étaient des bacheliers de l'année). Deux ans plus tard, l'examen d'entrée était scindé selon le niveau des candidats en bac 0 et bac+1. En 2008, au même examen, on compte désormais 2193 candidats tous bacheliers de l'année¹⁰ (soit une multiplication par 2.21 des effectifs).

Les étudiants de 1^{ère} année passés par ces deux modes d'accès ne comptent plus que pour 61% des effectifs de la promotion entrée en 2010. Parallèlement, il est possible d'entrer à Sciences Po soit par la procédure internationale dévolue aux étudiants étrangers (22,5%) soit par la sélection dans le cadre des Conventions Education Prioritaire (10,5% des effectifs). Se sont ajoutés à ces procédures

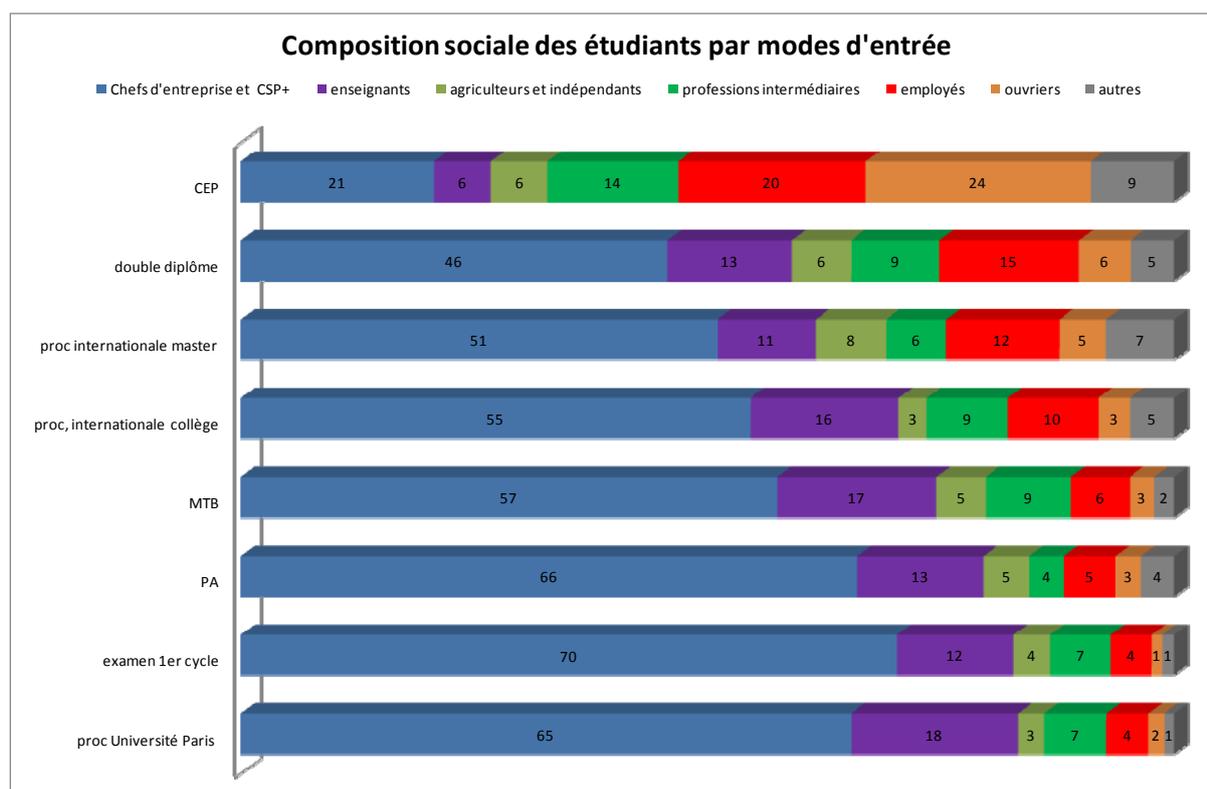
⁹ Il faut bien comprendre que le concours écrit et anonyme auquel les élites françaises semblent particulièrement attachées n'est pas un mode de sélection si répandu. Ainsi l'entrée dans les grandes facultés anglo-saxonnes se fait certes sur des résultats du SAT mais aussi sur dossiers scolaires et parascolaires. D'ailleurs Sciences Po fait sienne ce mode d'admission notamment pour les étudiants étrangers en master où elle est en concurrence avec les universités étrangères.

¹⁰ Source : campagne d'admissions 2008 – premier bilan

désormais bien instituées, les trois accords avec les Universités Paris I, Paris IV et Paris VI qui ne concernent pour l'heure qu'une part marginale de cette promotion.

Quant au deuxième cycle, la traditionnelle « procédure d'admission » (PA) s'est vue adjoindre les procédures de double diplomation avec différents partenaires universitaires étrangers, mais également des procédures dédiées spécifiquement aux étudiants étrangers (ou ayant fait tout ou partie de leur scolarité à l'étranger).

D'un point de vue non plus de voie d'accès mais d'« épreuves de sélection », les situations varient fortement d'une procédure à l'autre. Ainsi, on compte des sélections sur dossiers uniquement : c'est le cas par exemple de la procédure de sélection des diplômés « étrangers » et jusqu'à la réforme de l'année dernière des mentions Très Bien. Pour certaines procédures, un oral « suffit » (cet oral pouvant parfois être associé à un examen de dossier) : c'est notamment le cas de l'admission en 1^{er} cycle pour les étudiants étrangers ou les CEP. On compte également dans les procédures traditionnelles une série d'épreuves écrites (PA et examen d'entrée). D'ailleurs l'examen d'entrée était la seule procédure uniquement écrite jusqu'à la dernière réforme. Les épreuves écrites peuvent être complétées par un oral d'admission (pour tous en PA, pour certains au niveau du Collège universitaire désormais). Il est donc difficile de continuer de considérer l'examen d'entrée traditionnel, écrit et anonyme comme l'alpha et l'omega de la sélection à Sciences Po.



Les Conventions Education Prioritaire se distinguent fortement de tous les autres modes de sélection par l'origine sociale des étudiants. **Les enfants d'employés et d'ouvriers ou de professions intermédiaires s'avèrent en proportion encore mieux représentés parmi ces étudiants qu'à l'université.** Ainsi, les enfants d'ouvriers¹¹ comptent pour 9,5% des étudiants à l'université en 2009-2010, ils sont 24% parmi les étudiants recrutés dans le cadre des conventions. Les enfants d'employés représentent 11,6% des effectifs universitaires mais 20% des étudiants issus des lycées conventionnés. Enfin, les enfants des professions intermédiaires sont également plus souvent présents (14% contre 12%), alors même qu'on a exclu de notre catégorie les enfants d'instituteurs.

Bien sûr certains enfants des classes sociales supérieures entrent à Sciences Po par le truchement des conventions éducation prioritaire : ils représentent 21% des étudiants sélectionnés dans le cadre des conventions auxquels on peut ajouter 6% d'enfants d'enseignants. Plusieurs conclusions s'imposent. 1) Il n'existe aucune présélection sociale à cette procédure et ces chiffres le démontrent. 2) avec cette procédure, Sciences Po fait aussi bien sinon mieux que l'université d'un point de vue de composition sociale. 3) il n'existe sans doute pas de « délit d'initié » parmi les parents d'élèves PCS+, et par ce dispositif, Sciences Po contribue vraisemblablement à maintenir une certaine forme de mixité dans les lycées conventionnés.

On ne peut que constater le gap concernant l'ouverture sociale entre les CEP et les autres modes de sélection pratiqués par l'institution. Ceux qui s'avèrent les moins socialement biaisés après les CEP sont les trois procédures « internationales » ; même dans le cadre de ces procédures, on compte cependant parmi les étudiants sélectionnés presque deux fois plus d'enfants des catégories sociales supérieures que dans le cadre des CEP : 27% contre 59% pour les doubles diplômes avec des universités étrangères, 61% pour la procédure internationale en Master et même 71% pour la procédure internationale du Collège universitaire. Pour les deux premières, cette relative ouverture sociale est d'autant plus remarquable qu'elle s'adresse à des étudiants qui, s'ils avaient étudié en France auraient déjà subi un premier écrémage social. En France, le niveau Master correspond à une aggravation des inégalités sociales¹². Les autres systèmes éducatifs sont peut-être moins susceptibles de développer l'autocensure parmi les étudiants d'origine populaire. Quoiqu'il en soit, ces systèmes étant moins sélectifs socialement que les grandes écoles françaises, Sciences Po en bénéficie.

¹¹ Les données sont issues des Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche fournis par le ministère de l'éducation nationale : http://media.education.gouv.fr/file/2010/73/9/6_Les_etudiants_151739.pdf

¹² En 2008-2009, 27% des étudiants de licence étaient d'origine populaire (personne de référence du ménage employée ou ouvrière) et 29% d'origine PCS+. En master les proportions respectives sont de 18% et 36%.

En comparaison, les modes de sélection, qui s'adressent essentiellement à des étudiants ou des candidats français ou ayant étudié dans l'Hexagone, autres que les CEP, recrutent des étudiants aux profils les plus socialement biaisés. Ainsi, l'examen d'entrée correspond le mieux aux canons de l'égalité formelle et de la méritocratie. Pourtant on compte 70% d'enfants de PCS+ et 12% d'enfants d'enseignants parmi les étudiants sélectionnés par cette voie, quand la part des étudiants d'origine employée ou ouvrière a été divisée par 9 par rapport aux étudiants sélectionnés dans le cadre des CEP et par 6 par rapport aux étudiants sélectionnés pour un double diplôme.

Ce biais social de l'examen d'entrée est d'autant plus frappant qu'il est légèrement supérieur à celui qu'on constate pour la procédure d'admission en master et surtout largement plus que pour les étudiants entrés sur mention Très Bien. On peut ainsi se demander si l'examen, et notamment sa sélectivité, n'aggrave pas la situation d'un point de vue d'ouverture sociale.

La procédure pour laquelle les biais sociaux semblent être les plus forts est celle qui lie Sciences Po et trois grands universités parisiennes à travers un double cursus. On peut se demander si il n'y a pas ici conjonction de deux effets : d'une part un « délit d'initié » cette procédure étant très nouvelle et par conséquent mal connue et s'adressant à un nombre limité d'étudiants de première année (79 en 2009 par exemple) et d'autre part un effet de « sursélection », les étudiants proposés par Sciences Po l'étant après être entrés par une procédure d'admission plus classique.

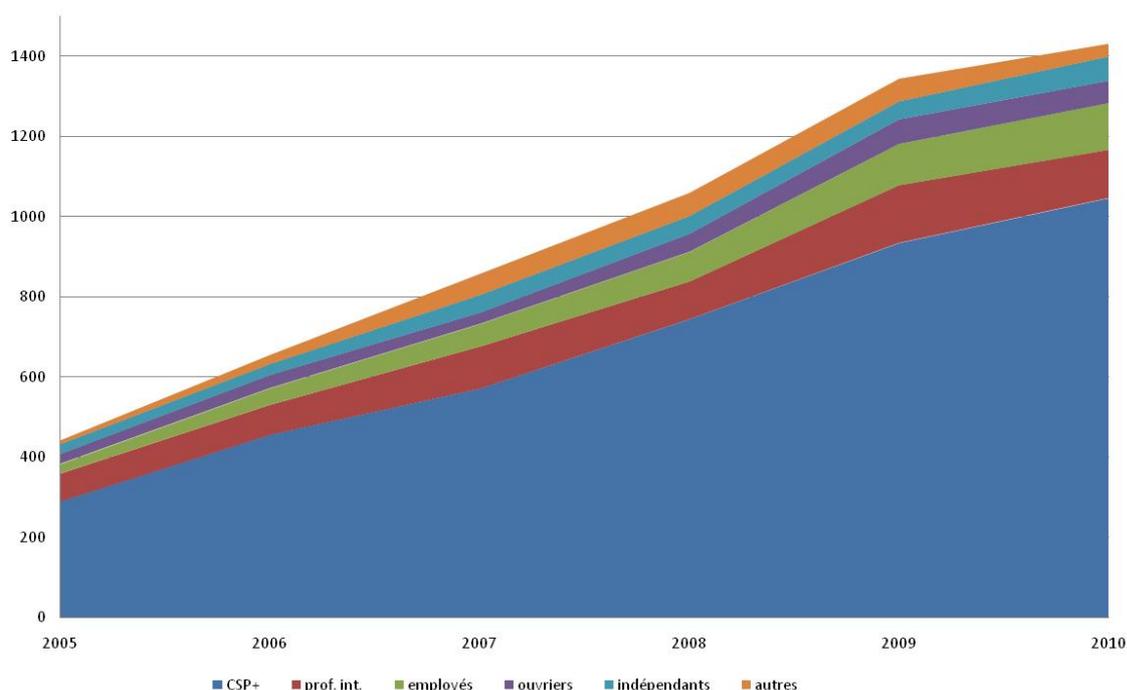
Quoiqu'il en soit, aucune des multiples procédures existantes n'a permis de faire aussi bien que les Conventions Education Prioritaire. Sur la base de ces résultats, il est difficile de proposer une voie de démocratisation alternative.

2. La croissance des effectifs à Sciences Po ne permet pas seule une diversification sociale

Quand certaines grandes écoles restent particulièrement conservatrices concernant le nombre de places qu'elles offrent à leur concours, Sciences Po a décidé d'augmenter fortement son nombre d'étudiants en 10 ans¹³. Cette ouverture numérique ne s'est pas traduite en ouverture sociale. Pour le démontrer, nous avons focalisé l'analyse sur les recrutés à bac 0 des années 2005-2010, constituant ainsi 6 cohortes d'admis : les plus anciens entrés à Sciences Po en 2005 sont même désormais diplômés pour peu que leur carrière n'ait pas subi d'accident, quand les plus jeunes, entrés en 2010 achèvent leur première année.

¹³ Cela a notamment permis d'éviter que le concours Bac 0 et la procédure d'admission en 4^{ème} année ne voient leurs taux d'admission décroître. Ils sont ainsi restés relativement stables entre 2005 et 2008 (entre 11.61% et 13.24% pour le premier et entre 13.68% et 16.24% pour la seconde). On compte ainsi 156 heureux élus à Bac 0 en 2005. Ils sont 268 en 2008. On constate même une envolée en 2009 puisque nos données recensent 424 recrutés par cette procédure avant la réforme de l'examen d'entrée.

Composition sociale des étudiants de 1ère année par cohorte d'entrée



La croissance numérique entre les différentes cohortes est impressionnante : celle de 2005 compte 443 étudiants contre 1432 pour celle de 2010, soit plus du triple. Pourtant malgré cette augmentation, la part des CSP+ reste particulièrement forte. Ils représentent ainsi 65.5% des admis en 2005 et 73% des admis dans la cohorte de 2010. Dans le même temps, la proportion des enfants d'employés ou d'ouvriers est restée également stable, passant de 11% dans la cohorte de 2005 à 12% dans celle de 2010. Pour résumer, le desserrement de la contrainte des effectifs a induit une réplique homothétique de la sociographie des étudiants de Sciences Po mais ne l'a pas changée. La structure sociale élitaire en amont résiste à la politique anti-malthusienne de Sciences Po.

Elle se serait d'ailleurs aggravée si Sciences Po n'avait pas mis en place les Conventions Education Prioritaire et les procédures de sélection spécifiques pour les étudiants étrangers. **Sans les CEP, la situation sociale dans ces cohortes aurait été encore pire : par exemple dans la cohorte 2009 la part de CSP+ serait passée de 69.5% à 77%, et celle des CSP- aurait décliné de 12.5% à 7%.** Si les 1^{ères} années avaient été sélectionnées « à l'ancienne » (à savoir les mentions très bien et l'examen à Bac 0), la situation aurait été encore pire : cette fois-ci les CSP+ auraient représenté 80% des effectifs de la cohorte 2005 et les enfants d'employés et d'ouvriers 5.5%.

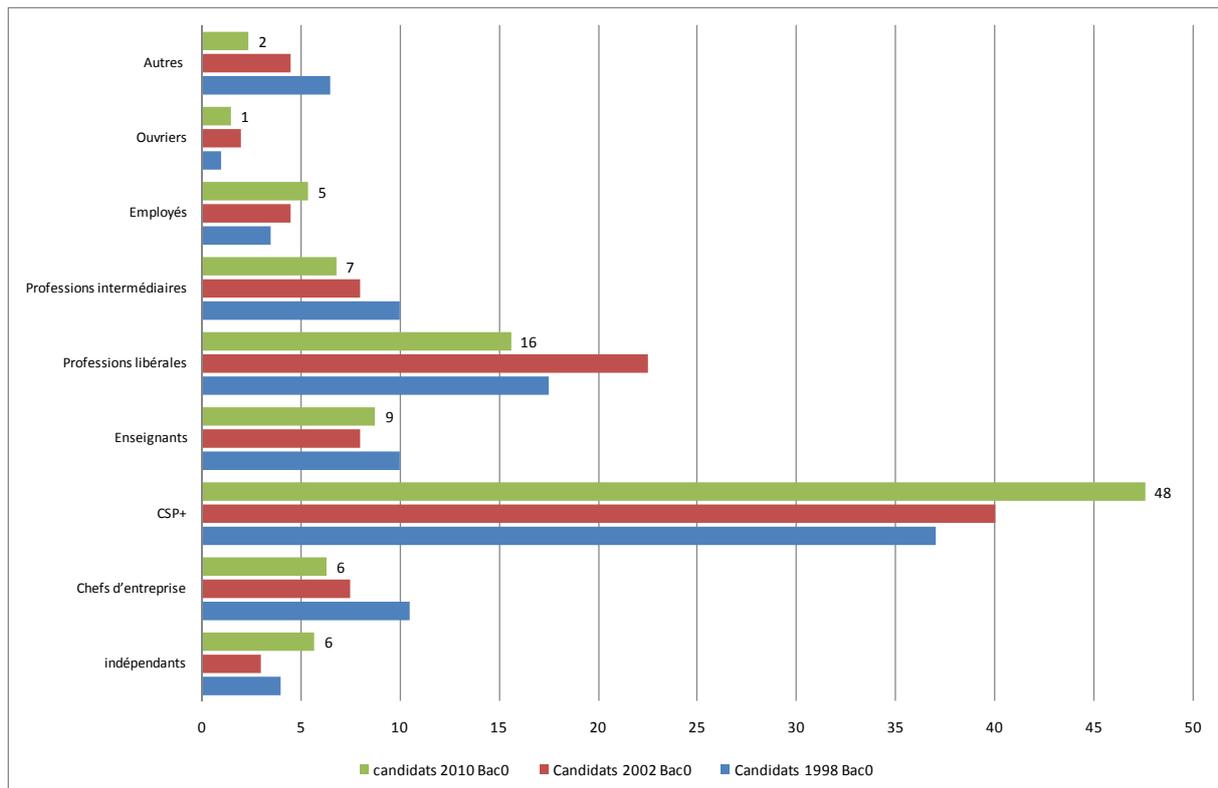
3. L'examen d'entrée : une décennie de réformes pour des biais sociaux qui demeurent

Entre le concours de la fin des années 1990 et celui de 2010, la situation a grandement évolué. Encore en 1998, il mettait aux prises les bacheliers de l'année avec les bac+1, parmi lesquels on comptait une majorité d'élèves des classes préparatoires. Aujourd'hui ne peuvent concourir que les bacheliers de l'année. Le concours avait lieu en septembre quand aujourd'hui il se déroule juste après les épreuves du baccalauréat. Surtout dès le début des années 2000 a été mise en place une épreuve sur dossier, dont le but était de mesurer d'autres capacités intellectuelles que celles mises en valeur par la dissertation. Cette réflexion sur les épreuves s'est prolongée avec notamment l'édition d'une liste de lectures pour préparer l'épreuve d'histoire ou encore l'inauguration plus récemment d'épreuves d'option qui correspondent aux « spécialités » des étudiants. C'est ainsi que les postulants au concours de 2010 avaient à choisir entre une épreuve de mathématiques, une épreuve de littérature autour d'un commentaire composé ou une épreuve de Sciences économiques et sociales à partir d'un dossier documentaire. Surtout, la grande réforme des dernières années consiste en la mise en place d'une procédure d'admissibilité. C'est ainsi que les candidats ont deux chances d'entrer à Sciences Po, soit directement s'ils font partie des 10% des candidats les meilleurs, soit lors d'un oral d'admission au cours duquel ils sont également aux prises avec des candidats mention Très Bien. Enfin, il est désormais possible de passer l'examen ailleurs qu'à Paris, un centre d'examen expérimental ayant été mis en place à Nancy. Dès lors l'examen d'entrée est peut-être une institution, mais cette institution a régulièrement été remodelée dans la dernière décennie.

Ces réformes, dont certaines avaient pour but la démocratisation de Sciences Po, ont-elles modifié la donne en termes d'ouverture sociale ? Pourrait-on « faire » de la démocratisation à travers l'outil traditionnel de sélection que constitue l'examen d'entrée ? Ou bien doit-on continuer à privilégier des modes d'accès différents comme peuvent l'être les CEP ? Pour répondre, on s'appuiera sur les deux études précédentes menées sur l'examen d'entrée de 1998 et 2002¹⁴ et sur l'examen 2010.

¹⁴ Voir *Cheurfa M. et Tiberj V.*, 2001, « Le concours d'entrée à Sciences Po : inégalités d'accès et inégalités sociales », www.sciences-po.fr/upload/Espace_presse/Dossiers_thematiques/2004_03_23_Scolarité_et_examen_Enquete_inegalites_examen_entree_Sciences_Po.pdf et *Riou C., et Tiberj, V.* « Biais sociaux et procédure de recrutement l'exemple de l'examen d'entrée à Sciences Po », <http://www.cevipof.com/fr/les-publications/notes-de-recherche/bdd/publication/483>.

Etre candidat, le premier biais de l'examen d'entrée :



Sciences Po n'intervient qu'en bout de chaîne dès lors qu'il s'agit d'ouverture sociale. En cela, l'institution subit plus qu'elle ne crée une situation qui lui échappe. Il en va ainsi du biais essentiel qui se manifeste lors du concours d'entrée : le fait de se déclarer candidat. La donne reste inchangée à cet égard.

Le profil social des candidats était déjà très fortement « upper class » à la fin du siècle dernier, il le demeure en 2010 : 75% des candidats de 1998 étaient issus des catégories sociales favorisées, ils sont 78% en 2010. Seules des variations apparaissent entre les différentes composantes des catégories sociales favorisées : ainsi, enfants de chefs d'entreprise et de professions libérales sont en léger recul par rapport aux autres CSP+, mais de toute façon restent largement mieux représentés parmi les candidats que dans la population française. A l'autre bout du spectre social, la situation n'a guère évolué : on comptait 3,5% d'enfants d'employés et 1% d'enfants d'ouvriers parmi les candidats de 1998, ils sont désormais respectivement 5,5% et 1,5%. Il y a bien progression mais elle est anecdotique.

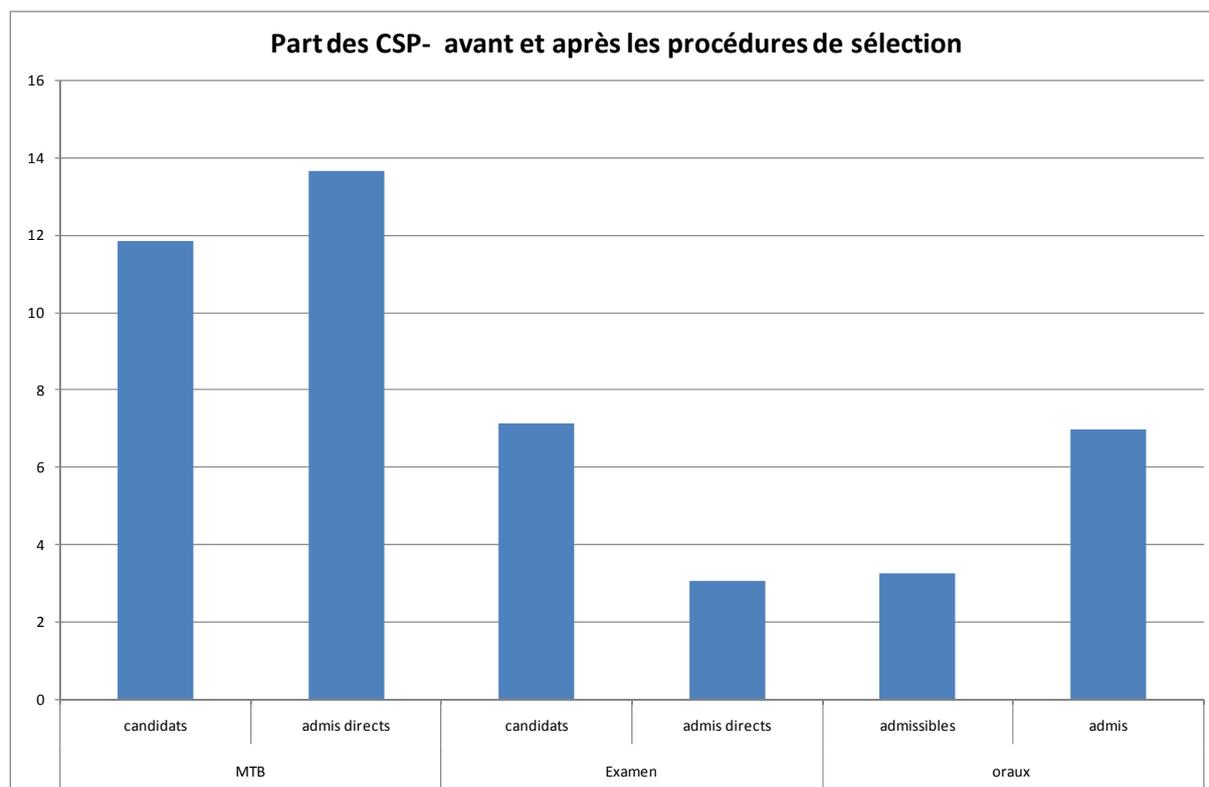
L'autocensure qu'on constatait dans les années 1990 perdure encore aujourd'hui. Elle est d'ailleurs plus le produit de l'ensemble du système scolaire plutôt que de Sciences Po, compte tenu des

messages favorisant la démocratisation et l'ouverture sociale dans sa communication. Il y a sans doute également un effet dissuasif du concours en ce que la composition sociale des candidats Mention Très Bien est légèrement plus ouverte que pour l'examen d'entrée : ainsi 12% des candidats MTB sont d'origine populaire et 10% ont un parent qui exerce une profession intermédiaire contre 7% et 6,5% parmi les candidats au concours.

Enfin, on peut relever un élément nouveau dans la sociographie des candidats et donc éventuellement une piste de réforme. Alors que **l'ouverture d'un centre d'examen à Nancy** était restée relativement confidentielle (seuls 6,5% des candidats y ont passé leurs épreuves écrites), la composition sociale des candidats y était un peu moins socialement biaisée. On comptait ainsi 10,5% d'enfants d'employés ou d'ouvriers et 10,5% d'enfants de professions intermédiaires. On peut émettre l'hypothèse que les coûts dérivés du concours (hébergement, transport) sont donc socialement pénalisants et que l'ouverture de centres d'examen en région pourrait accroître la diversité des candidats. Il ne faut cependant pas se leurrer ; il y a loin avant que les candidats présentant Sciences Po soient le reflet de la composition sociale des universités.

Le concours : un biais social qui demeure

Cela est d'autant plus vrai que les différentiels de réussite qu'on avait constatés en 1998 et 2002 n'ont pas été gommés notamment quand il s'agit des « admis directs », les heureux élus qui n'auront pas à passer un oral pour entrer à Sciences Po.



Ainsi, avant même tout contrôle notamment en termes de niveau académique, la comparaison entre trois procédures de sélection bien différentes montre combien le concours écrit est bien défavorable aux candidats issus des milieux populaires. Leur proportion est ainsi divisée par 2 passant de 7% à 3% des admis directs. En revanche, une sélection par entretien oral leur est plutôt favorable (passant de 3,5% à 7%). Quant à la sélection par mention Très bien où l'intervention des examinateurs est minimale, l'essentiel du choix se fonde sur les notes obtenues lors du baccalauréat ainsi que sur le dossier, elle s'avère socialement neutre, voire très légèrement favorable : la proportion des enfants d'employés ou d'ouvriers passe ainsi de 12% à 13,5%.

Face à ces résultats, on peut toujours faire valoir des hypothèses alternatives notamment celle d'un moindre niveau académique des enfants d'ouvriers ou d'employés qui se présentent au concours d'entrée. Nous avons donc reproduit le modèle de régression qui avait été utilisé pour l'étude du concours d'entrée de 2002. Ce modèle vise à expliquer cette fois le fait d'être admis direct ou non, les variables explicatives de cette réussite étant le genre, la série du baccalauréat, la note moyenne obtenue au baccalauréat, l'origine sociale et l'origine géographique des candidats¹⁵.

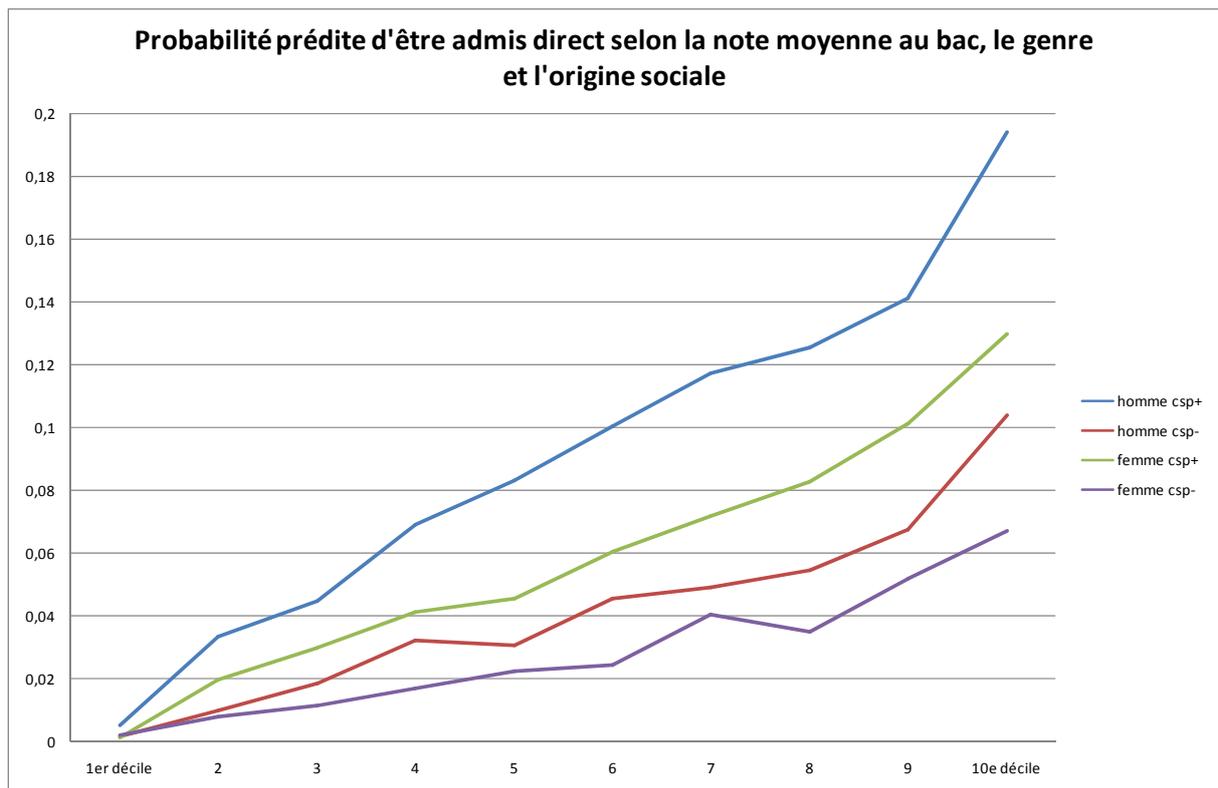
De ce point de vue, la situation n'a guère évolué entre 2002 et 2010, malgré l'introduction de nouvelles épreuves et la modification du calendrier. Ainsi, en 2002, les enfants d'employés et d'ouvriers avaient deux fois moins de chances de réussir le concours indépendamment de leur niveau académique, de leur série, de leur origine géographique ou de leur genre. En 2010, ils ont 2,2 fois moins de chances que les enfants de CSP+.

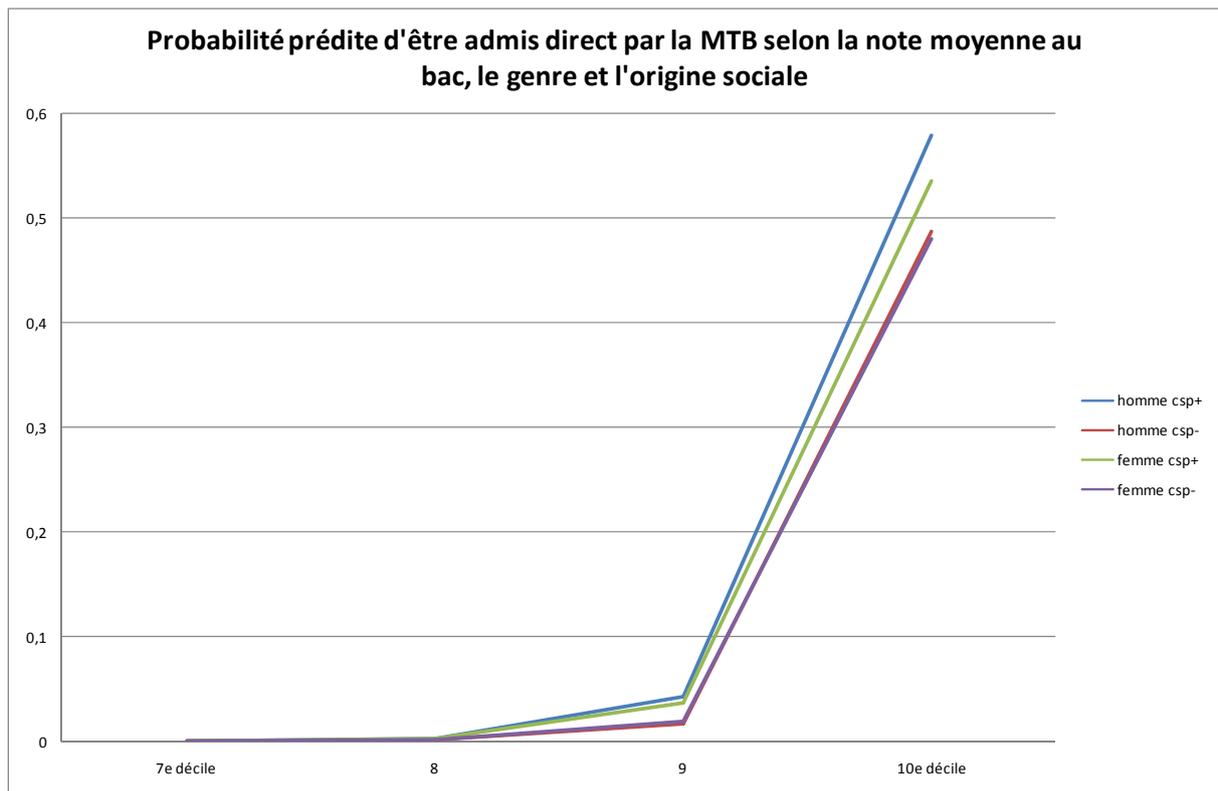
Au-delà du biais social, on retrouve les autres biais qui avaient été notés précédemment : à savoir le genre et l'origine géographique. Ainsi, les Parisiens ont toujours 2 fois plus de chances de réussir que les autres franciliens et 2,5 fois plus que les provinciaux. Ce n'est pas parce qu'ils ne constituent plus que 17,5% des candidats et 22% des admis directs qu'ils ne sont pas avantagés. Reste à comprendre les raisons de cet avantage : est-ce la proximité des préparations privées ou bien le fait que le baccalauréat à Paris est plus exigeant ?

Les candidates avaient deux fois moins de chances que les candidats d'être reçues en 2002, c'est encore le cas en 2010. Les étudiantes sont majoritaires parmi les candidats (58%). En revanche elles ne sont plus que 50,5% parmi les admis directs. Être majoritaire à Sciences Po n'implique pas qu'il n'y ait pas un biais de sélection, bien au contraire.

¹⁵ Le détail de cette régression logistique est disponible auprès de l'auteur.

Pour mieux comprendre les relations et les implications de ces résultats, on peut comparer ce que le modèle de régression implique en termes de chances d'être admis directement selon le niveau académique, l'origine sociale et le genre. Pour ce faire, il faut calculer les probabilités prédites par le modèle. La démonstration est d'autant plus pédagogique qu'on peut contraster l'impact du genre et de l'origine sociale entre le concours d'entrée d'une part et l'admission sur mention très bien d'autre part.





Dans le cas de la procédure mention Très Bien, les caractéristiques sociographiques de l'individu sont ramenées au niveau où elles devraient être dans le cadre d'un processus non biaisé : un niveau marginal et non significatif. C'est bien ce qu'on constate pour ce mode d'entrée. L'essentiel de la réussite est le produit du niveau académique des postulants. Nous aboutissons donc à un résultat qui pourrait paraître trivial : si les individus sont parmi les meilleurs, ils ont de grandes chances d'être sélectionnés indépendamment de leur sexe ou du milieu social dans lequel ils ont été élevés. En bref, nous sommes dans la situation qui correspond à la méritocratie républicaine.

Prenons maintenant le cas de l'examen d'entrée classique. La situation est bien différente. Certes on retrouve le lien fort entre niveau académique et chances de réussite, ce qu'on est en droit d'attendre de ce type de procédure de sélection. Cependant, les chances de réussite ne sont pas les mêmes selon que l'on est homme ou femme ou selon qu'on est issu des catégories populaires ou de l'élite. Ainsi, au plus haut en termes de chances de réussir on retrouve les enfants masculins des catégories sociales supérieures : s'ils se situent dans le groupe des 10% d'étudiants les mieux notés au baccalauréat leur probabilité moyenne de réussir est de 19% et s'ils sont dans le 9^{ème} décile de 14%. Au plus bas on retrouve les filles d'ouvriers ou d'employés : pour le même niveau académique, leurs probabilités de réussir ne sont plus que de 6,5% et 5%, ce qui représente environ 3 fois moins de chances d'être admis direct. Elles se retrouvent peu ou prou dans la situation de candidats d'origine CSP+ qui se situent dans le 4^{ème} décile de note (autrement dit dont les résultats les placent dans les 40% des candidats les moins bons). On remarque également combien le genre et l'origine sociale se

combinent et pèsent négativement sur les chances d'être sélectionné puisque même les garçons d'origine populaire ont presque deux fois moins de chances de réussir que leurs homologues issus des CSP+.

Une partie de ce gap social se résorbe au moment de l'oral d'admission : ainsi, l'impact de l'origine sociale est non-significatif pour ceux qui ont pu passer en jury d'admission, mais encore faut-il atteindre cette barre d'admissibilité. De plus, même si l'origine sociale n'affecte pas le jugement porté par les jurys, ce n'est pas le cas du genre : les candidates continuent à moins bien réussir compte tenu de leur niveau que les candidats.

Conclusion

Pour s'assurer d'une certaine diversité sociale dans l'enseignement supérieur sélectif, les modes de sélections traditionnels même réformés ne suffisent pas. Rappelons que les principales explications de la sélectivité sociale de ces concours restent d'une part l'auto-sélection sociale qui pousse ou non à s'y présenter et d'autre part le taux de sélection qui y est opéré.

En cela les Conventions Education Prioritaire ont plusieurs mérites. Elles ont bien permis de sélectionner les étudiants souhaités, issus des milieux populaires dans leur grande majorité. Ensuite ces Conventions ne sont pas un miroir aux alouettes : les étudiants qui sont passés par cette voie d'entrée ont certes eu plus de difficultés que leurs camarades de classe lors de leur passage à Sciences Po mais au final ils ont pour la très grande majorité obtenu leur diplôme et occupent désormais des postes « classiques » pour des anciens de Sciences Po.

Bien sûr les étudiants CEP ne constituent que 10% des étudiants de 1^{ère} année à Sciences Po, mais sans eux et sans les étudiants étrangers la reproduction des élites se serait encore accrue à Sciences Po. Les Conventions ne sont peut être pas parfaites mais pour l'heure elles restent l'un des rares moyens de maintenir une certaine diversité au sein des élites. De plus, à la différence des dispositifs qui favorisent l'entrée des enfants d'ouvriers et d'employés dans les classes préparatoires, ici les étudiants ont de réelles chances d'obtenir le diplôme d'une école prestigieuse. Ils ne se privent d'ailleurs pas de le faire. La preuve est donc faite de leur utilité.